

RAPPORT
à l'attention de M. Jacques ATTALI

OBJET : Création et mise en oeuvre d'une Agence Culturelle Européenne

I. BUT

Contribuer, au moyen d'actions de terrain, au développement culturel -éducation, science, culture, communication, vie quotidienne- de l'Europe périphérique, notamment des pays de l'Europe centrale/orientale et de la Méditerranée, en vue de promouvoir les valeurs et les pratiques démocratiques et de renforcer la coopération entre sociétés civiles européennes.

II. NATURE

La forme juridique de l'instance à constituer pourrait être celle d'une **Fondation**, même si la nature, les conditions, les modalités et le nom correspondaient plutôt à ceux d'une **agence technique internationale** -Agence Culturelle Européenne/ACE-.

Les **associés-fondateurs** proviendraient, à parité, des secteurs privé et public. Leur nombre ne serait pas supérieur à 10 pendant les premières années de fonctionnement. Il s'agirait :

- pour la dimension **privée** : de personnalités du monde économique, de sociétés et de fondations, tels que, par exemple, -Agnelli, Maxwell, Mario Conde, Jannis Latsis, Tage Anderson, Eczacibasi, la société Olivetti, la Deutsche Bank, la Fondation Gulbenkian, la Fondation Européenne de la Culture, etc.-.
- pour la dimension **publique** : d'institutions financières, de holdings industriels et de fondations relevant des Etats, comme, par exemple, la Caisse des Dépôts et Consignations en France, l'IRI en Italie, la Fundación del Banco Exterior en Espagne, etc.

Afin de disposer, à bref délai, d'un instrument juridique approprié, une **association de préfiguration** serait constituée -l'Association pour l'Agence Culturelle Européenne- et permettrait ainsi de démarrer immédiatement certaines activités. L'Association serait dissoute lors de la création de l'ACE.

III.

III. FINANCEMENT

Chacun des membres fondateurs apporterait un million d'écus, cette contribution pouvant se faire soit sous forme de **donation**, soit sous forme de **dépôt**, non rétribué, pour une durée de 5 à 10 ans.

Le **budget annuel** de l'Agence ne saurait, en aucun cas, dépasser les revenus du capital propre et des dépôts dont elle disposerait. Le budget devrait couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement, soit, salaires, frais généraux et frais de lancement de chaque activité prévue au programme.

Quant à la **réalisation proprement dite des activités**, elle demandera la création d'un **budget spécifique** qui devrait être constitué soit par les mêmes mécènes ayant financé le budget annuel, soit par de nouveaux -privés ou publics-. L'Agence pourrait également avoir recours à d'autres modes de financement tels que : l'instauration de loteries nationales et/ou européennes -par exemple, un loto culturel européen basé sur les coupes d'Europe de football- ; la création de Fonds européens pour le développement de certains secteurs culturels ; la souscription de titres euroculturels avec la garantie d'un ou de plusieurs Etats et/ou celle d'organisations intergouvernementales européennes, etc.

Le **budget de la phase initiale**, pour une durée d'un an, qui est celle de l'Association, est estimé à 3.000.000 FF (voir projet en annexe) et devrait être financé par un ou deux des éventuels futurs associés-fondateurs de l'Agence.

IV. PROGRAMME

Les trois objectifs essentiels de la phase initiale semblent être :

- (1) la recherche des associés-fondateurs de l'Agence ;
- (2) l'élaboration de son programme d'activités pour les quatre premières années ;
- (3) la conception et la mise en route de quelques unes des actions prévues au programme.

En ce qui concerne le troisième objectif, il s'agirait de choisir 3 ou 4 actions parmi celles qui, très vraisemblablement, devraient faire partie du programme de la future Agence, à savoir :

(a) Promotion, financement et gestion d'une Fédération européenne des institutions et des acteurs de la culture.

(b) Création et gestion d'un Fonds européen pour la rénovation et l'animation du patrimoine culturel, notamment dans les pays de l'Europe centrale/orientale, et conception et lancement de deux grandes actions dans le domaine financé par le Fonds.

(c) Création et gestion d'un Fonds régional et local pour le développement culturel et conception et lancement de deux grandes actions dans le domaine financé par le Fonds.

(d) Conception et lancement d'actions prenant en compte les possibilités offertes par les villes historiques (Europe centrale/orientale)

et le tourisme culturel : itinéraires culturels -Danube Bleu, Arts de la Table, etc.- ; tourisme et développement culturel mais aussi tourisme et pollution urbaine.

(e) Formation et éducation : renforcement de la mobilité et des échanges universitaires (Europe occidentale-Europe centrale/orientale) ; création de doctorats communs dans des secteurs de pointe, promotion d'un Club de grandes universités européennes et mondiales ; promotion universitaire des Etudes Européennes.

(f) Actions culturelles : chaîne de TV à péage, carte culturelle des jeunes ; littérature et édition ; commerce des arts expressifs ; infrastructures et compagnies dans le spectacle vivant ; etc.

(g) Service d'information et d'assistance aux créateurs culturels

(h) Service d'information sur les événements, les manifestations et les projets culturels .

Toutes ces propositions visent des espaces et des créneaux totalement disponibles ou partiellement inoccupés. La **vocation opérationnelle**, et non institutionnelle, de l'Agence devrait la porter à chercher des partenariats et à réussir des synergies avec les organisations et les institutions déjà actives dans des domaines susceptibles de connaître un bien plus grand développement. Ce sera notamment le cas des deux Fonds culturels proposés, de la mobilité et des échanges universitaires et des itinéraires culturels.

V. LOCAUX ET PERSONNEL

1. La **localisation** de l'Agence fera partie des tâches de la phase de préfiguration. Les deux paramètres qui devraient sous-tendre la recherche de locaux semblent être la fonctionnalité et la valeur symbolique du lieu par rapport aux objectifs et aux activités de l'Agence d'une part et la possibilité, de l'autre, qu'ils soient mis à disposition par l'un des membres fondateurs ce qui aurait pour effet de réduire les frais de fonctionnement.

Pendant la phase de préfiguration, il conviendrait qu'ils soient situés soit dans les locaux parisiens de la Banque soit dans des bureaux appartenant au(x) premier(s) mécène(s).

2. Personnel

La structure administrative de l'Association -qui correspond à la phase de préfiguration- serait la plus légère possible et se limiterait à :

- 1 Directeur Général chargé de la coordination du projet et responsable de son développement.
- 1 Administrateur principal susceptible d'assister le Directeur Général dans ses fonctions de conception et de contacts, et de mettre en oeuvre les propositions opérationnelles.
- 1 Secrétaire de direction.

Compte-tenu du fait que les fonctions de l'Agence seraient celles de la conception, du lancement et de la recherche des moyens financiers nécessaires à la réalisation des activités prévues, l'organigramme définitif se limiterait vraisemblablement à une dizaine de personnes, d'où un choix très rigoureux lors de leur sélection.

PROGRAMME

Les activités des trois premières années correspondent aux demandes qui semblent aujourd'hui prioritaires : à savoir, les quatre retenues par la Commission de la Culture des Assises de Prague (Juin 1991) dans son rapport final -Favoriser l'apprentissage nomade ; Aller d'une langue à l'autre ; Communiquer en Europe ; Informer et s'informer- (cf. Annexe I au présent document), la cinquième étant la rénovation et l'animation du Patrimoine Culturel, notamment urbain et architectural.

Le programme sera constitué par des actions choisies dans le cadre des cinq domaines cités. Le rôle de l'Agence sera de définir et de préparer chacune des actions, de chercher l'opérateur susceptible de la réaliser et d'établir avec celui-ci un plan de travail et le montage financier.

Aucune action ne sera retenue qui ne soit susceptible de s'auto-financer après une courte phase de lancement. Par ailleurs, pour un certain nombre d'entre elles, le critère de la rentabilité sera déterminant.

Six actions peuvent d'ores et déjà être retenues :

1. Ensembles urbains et lieux culturels

Des contacts avec les maires de Prague, Budapest et Cracovie, ainsi qu'avec des groupes privés intéressés à réaliser des opérations immobilières à caractère culturel dans ces villes, devraient nous permettre de démarrer un ou plusieurs projets dans des délais assez courts. L'idée de base est celle de prendre un objet prestigieux, d'étudier une utilisation culturelle qui rende son fonctionnement autosuffisant, et de recréer autour de cet objet un ensemble urbain mixte résidentiel et commercial dont la rentabilité soit compatible avec la portée culturelle du projet.

Les différents objets qui nous ont déjà été offerts dans les trois villes citées donnent un point de départ très concret aux considérations antérieures.

2. Industries de la langue

Il s'agit de promouvoir des industries des langues de l'Europe Centrale et Orientale, et notamment le russe, par la création d'instruments linguistiques tels que des corpora de référence, des inventaires terminologiques, des grammaires électroniques etc.

Cette action se fera en association avec de grands industriels occidentaux de l'informatique et avec des centres de linguistique informatique de ces pays.

3. Tourisme culturel

En association avec des opérateurs touristiques, l'Agence promouvra la création et le lancement d'itinéraires culturels susceptibles d'allier une vraie pratique des cultures européennes à la condition de loisir propre du tourisme. Nos trois premières cibles pourraient être : les fleuves de l'Europe, les routes des cathédrales et la culture de la table.

4. Carte européenne des jeunes

La carte proposée serait à la fois titre de transport et passeport d'entrée dans les institutions culturelles ; réalisée sur le modèle de la carte de l'étudiant, complétée et élargie, elle s'adresserait aussi aux jeunes artistes et aux jeunes travailleurs.

5. "Clearing House" d'informations culturelles

L'Agence se propose de créer un service d'information interactif et multimédia qui portera à la fois sur des manifestations et projets culturels et sur des données et des informations destinées aux créateurs et artistes, notamment à ceux de l'Europe Centrale et Orientale.

6. Création d'une bibliothèque européenne

Il s'agirait de constituer une bibliothèque européenne, rassemblant une centaine de titres choisis parmi les auteurs européens de l'après-guerre et considérés comme les plus représentatifs de leur culture (par exemple projet Suhrkamp Verlag/Groupe Steiner), qui serait publiée simultanément dans les plus grandes langues européennes par des maisons d'édition de tout premier ordre.

* * *

PROJET DE BUDGET POUR LA PHASE DE PREFIGURATION

SALAIRES 1.400.000 FF

Ce chiffre inclut la rémunération sur 12 mois de l'Administrateur principal (660.000 FF) et de la Secrétaire de Direction (240.000 FF), ainsi que 50% de la rémunération du Directeur Général (500.000 FF).

MISSIONS ET FRAIS DE DEPLACEMENT 300.000 FF

ETUDES ET CONTRATS D'EXPERTS 400.000 FF

Etudes de faisabilité, rapports et travaux de recherche.

FRAIS DE LANCEMENT ET MISE EN OEUVRE 750.000 FF

Il s'agit des sommes nécessaires à la phase de lancement de 2/3 projets expérimentaux.

FRAIS DIVERS 150.000 FF

Communications, informatique, matériel de bureau etc..

TOTAL 3.000.000 FF
=====